

ASSEMBLÉE NATIONALE
20 juin 2013

CONSOMMATION - (N° 1156)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 650

présenté par
M. Hammadi

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 37, après le mot :

« consommateurs »,

insérer le mot :

« concernés ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.